



DECRET D /2023/ **0058** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORDINAIRE
L/2023/005/CNT DU 08 FEVRIER 2023

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant
prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords
internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le
Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir
par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1er : Est promulguée la Loi ordinaire L/2023/005/CNT du 08 février
2023 portant autorisation de ratification de deux conventions de financement des
investissements et de la Structuration de l'aval de la filière de gestion des déchets
solides de Conakry-CET BARITODE.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature,
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **21 FEV 2023**

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

